Budget rectificatif 2/2012: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

2012/2057(BUD) - 12/06/2012 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 2/2012 de l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : 2012/455/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2012 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 12 juin 2012 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour un montant de **18.061.682 EUR** en crédits d'engagement et de paiement pour fournir une aide financière à la Ligurie et à la Toscane (Italie), deux régions touchées par des inondations en octobre 2011.